

Communauté de Communes du Pays des Achards

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Délibération RGLT_18_458_138

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Achards sous la présidence de M. Patrice PAGEAUD.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Date de convocation du conseil communautaire : 18 juillet 2018

Présents : Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Claire BRIANCEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Nathalie FRAUD, Auguste GRIT, Claude GROUSSIN, Chantal GUERINEAU, Serge HOCQUARD, Guillaume MALLARD, Patrice PAGEAUD, Sébastien PAJOT, Alain PERROCHEAU, Corinne POTHIER, Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean CHAUVIN, Dominique CHOISY, Odile DEGRANGE, Anne DE PARSEVAL, Daniel GRACINEAU, Christine GUILLOTEAU, Daniel MOIZEAU, Jean-François PEROCHEAU, Guy RAPITEAU.

Secrétaire de réunion : Emmanuel FERRE

FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur le Vice-président rappelle que, par délibération, du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé les tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2018. Suite au contrôle effectué par la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de procéder à un réajustement. Les tarifs des journées devant être établis sur le principe d'un tarif à l'heure, multiplié par un nombre d'heures.

Il est donc proposé de déterminer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2018.

	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	sup 1301	Extérieur
Tarifs à l'heure	0,90 €	1,18 €	1,44 €	1,68 €	1,75 €	1,85 €	2,00 €
1/4 d'heure périscolaire	0,22 €	0,29 €	0,36 €	0,42 €	0,43 €	0,46 €	0,50 €
Journée avec repas (8 heures)	7,20 €	9,44 €	11,52 €	13,44 €	14,00 €	14,80 €	16,00 €
1/2 journée avec repas (5 heures)	4,50 €	5,90 €	7,20 €	8,40 €	8,75 €	9,25 €	10,00 €
1/2 journée sans repas (3,5 heures)	3,15 €	4,13 €	5,04 €	5,88 €	6,13 €	6,48 €	7,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs des accueils de loisirs et périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2018 comme détaillé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour extrait conforme.
Le Président,
Patrice PAGEAUD

